

Insertions diverses

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 19 janvier 2006 la commission départementale d'équipement commercial de l'Essonne a accordé l'autorisation sollicitée par les sociétés **S.A.S. L'Immobilier Castorama** en qualité de propriétaire du Foncier, et S.A.S. Unipersonnelle

CASTORAMA FRANCE

en qualité d'exploitante du magasin **Castorama**, situé route de Chasse, lotissement « **Les Berges du Rouillon** » à **BALLAINVILLIERS**, en vue de porter la surface de vente de
8 500 m² à 11 600 m².

Le texte de la décision est affiché pendant deux mois à la mairie de **BALLAINVILLIERS**.
